



**FFBAAD**

**Campagne 2026**

# **Plan Emploi Fédéral**

Notice d'information

## LES STRUCTURES ELIGIBLES

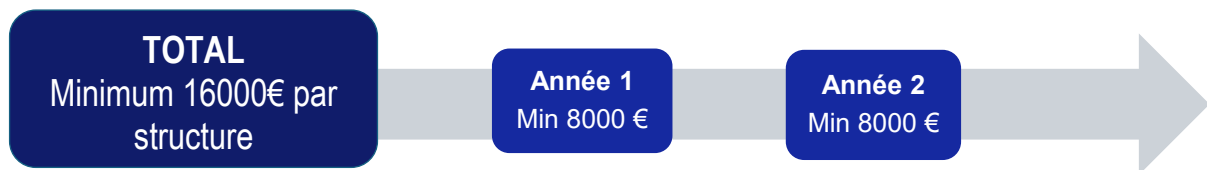
Entité fédérale	Conditions d'éligibilité*
Ligues Ultramarines	Création d'un emploi temps plein <i>Missions visant à développer le territoire</i>
Comités départementaux	Création d'un emploi temps plein <i>Agent de développement de proximité</i>
Clubs	Création d'un premier emploi temps plein <i>Enjeux fédéraux, école de jeunes, développement</i>

*Eligibilité de l'aide : contrat signé entre le 1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre 2026.*

\*Les conditions sont détaillées ci-après.

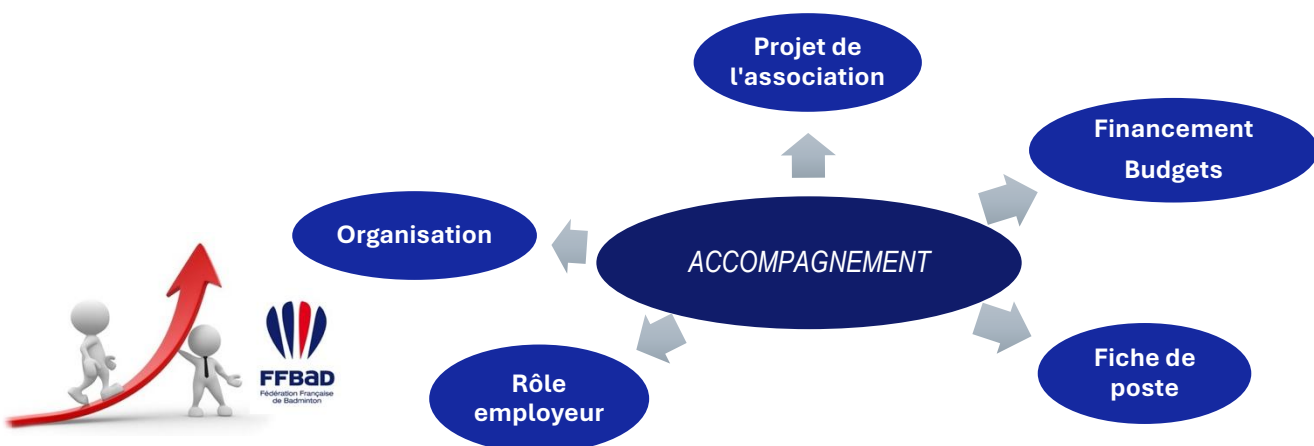
## AIDE FINANCIERE

- Enveloppe globale 2026 : 88 000€ (11 structures maximum aidées)



## AIDE AU PROJET D'EMBAUCHE

Afin d'aider dans la démarche de création de poste, un accompagnement sera possible dans le montage du projet.



# PLAN EMPLOI FEDERAL 2026

Il sera coordonné conjointement par le référent emploi national et le référent emploi régional du territoire concerné.

## VOS INTERLOCUTEURS

---

### Référent national : Taryll LEGEMAH

E-mail : taryll.legemah@ffbad.org

Tél : 01 49 21 09 48

### Référents « Emploi » régionaux

Ligues	Nom	Prénom	Téléphone	E-mail
<b>AURA</b>	CHAMPION	Thomas	06 62 40 23 95	thomas.champion@badminton-aura.org
<b>BOFC</b>	FURIC	Ronan	06 38 63 77 69	ronan.furic@lbfcbad.fr
<b>BRET</b>	HOCHARD	Samuel	06 79 10 28 71	directeurlbbba@gmail.com
<b>CVDL</b>	GROSJEAN	Cédric	06 25 31 25 46	directeur@badmintoncvl.fr
<b>GEST</b>	FISCHER	Vincent	06 83 01 66 91	vincent.fischer@lgebada.com
<b>HDF</b>	GARCIA	Delphine	06 71 66 92 57	delphinegarcia.etr@gmail.com
<b>IDF</b>	DAUBE	Olivier	06 23 37 56 71	olivier.daube@lifb.org
<b>NAQU</b>	SAUTOUR	Julien	06 22 90 40 83	julien.sautour@lnaqbad.fr
<b>NORM</b>	BOULET	Yann	06 59 92 85 76	boulet.normandiebad@gmail.com
<b>OCC</b>	DURIER	François	06 27 16 69 66	directeur.ligue@badocc.org
<b>PACA</b>	GARNIER	Laurent	06 13 01 64 50	laurent.garnier@sudbad.fr
<b>PDLL</b>	BENMAZA	Christophe	06 59 04 15 95	directionligue@badminton-paysdelaloire.fr
<b>TUM &amp; Corse</b>	Vincent LEGRAS vincent.legras@ffbad.org – 06 98 65 00 56			

## CONDITIONS D'ELIGIBILITE DES STRUCTURES

### LIGUES ULTRAMARINES

Bénéficiaires et critères d'éligibilité			
Employeurs	Territoire	Poste	Diplômes recommandés
Ligues Ultramarines*	Régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Création d'un emploi à temps plein en CDI</li> <li>•Transformation d'un emploi à temps partiel vers un temps plein</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DESJEPS « badminton » ou BEES 2<sup>ème</sup> degré « badminton »</li> <li>- DEJEPS "badminton"</li> </ul>

Missions possibles (temps affecté en cohérence avec le territoire)
<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Administration et soutien technique de la Ligue</li> <li>⇒ Création et affiliation des clubs</li> <li>⇒ Accompagnement des dirigeants des clubs</li> <li>⇒ Formations des encadrants</li> <li>⇒ Développement des écoles de jeunes</li> <li>⇒ Développement des liens avec le monde scolaire</li> <li>⇒ Développement des autres publics</li> <li>⇒ Gestion de la pré-filière d'accès au haut-niveau</li> <li>⇒ ...</li> </ul>
Conditions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le professionnel participe à l'activité des réseaux fédéraux : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des directeurs/coordonnateurs ETR,</li> <li>○ Des agents de développement,</li> <li>○ Des formateurs,</li> </ul> </li> <li>• Il pourra contribuer aux groupes de travail fédéraux.</li> <li>• L'emploi au sein d'une ligue ultramarine <u>n'est pas orienté vers l'encadrement hebdomadaire des clubs.</u></li> </ul>

*\*La FFBaD intègre les ligues ultramarines et Corse au même titre que les ligues hexagonales, tout en mettant en place des dispositifs spécifiques liés à leur éloignement et contexte local.*

## COMITES DEPARTEMENTAUX

L'objectif est de permettre aux agents de proximité d'assurer et renforcer leurs missions de proximité pour accompagner le développement des clubs.

### Bénéficiaires et critères d'éligibilité

Employeurs	Territoires	Poste	Diplômes
Comité*	Département	Création d'un emploi temps plein ou passage d'un temps partiel en temps plein en CDI  Priorisation : 1. Comité qui n'a jamais eu d'emploi 2. Comité ayant eu un emploi sans aide fédérale 3. Comité ayant eu un emploi avec aide fédérale	<u>Diplômes préférentiels</u> - DESJEPS « badminton » ou BEES 2 <sup>ème</sup> degré « badminton »  - DEJEPS "badminton"  <u>Diplômes possibles</u> - Diplômes STAPS

### Typologie de poste Accompagnement de proximité

Des dirigeants	Des techniciens
<p>Pour leur permettre de s'approprier les dispositifs et labels fédéraux.</p> <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Développer l'école de jeunes en s'appuyant sur le Dispositif Jeunes incluant notamment les liens avec tous les scolaires</li> <li>⇒ Développer la performance sportive en s'appuyant sur le Dispositif Avenir et le Parcours Club</li> <li>⇒ Accompagner la mise en œuvre de projets d'actions</li> </ul>	<p>Pour développer leurs compétences et leur permettre de structurer leurs actions, de s'approprier et mettre en œuvre les dispositifs et labels fédéraux.</p> <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Formations continues en lien avec les différents dispositifs</li> <li>⇒ Regroupement de ces acteurs (échanger sur les bonnes pratiques, partager les expériences, répondre aux problématiques rencontrées sur le territoire)</li> </ul>

### Développement territorial

- ⇒ Création de clubs et suivi des clubs du territoire
- ⇒ Participation au renforcement des équipements sur le territoire

### Conditions requises

- Missions obligatoires, à destination des acteurs (minimum 50% du temps plein)
- Participer au déploiement des enjeux fédéraux dans les clubs.
- Participer aux temps d'échanges du réseau fédéral des Agents de développement
- Participer au(x) regroupement(s) des Agents de développement
- Participer aux modules de formation à destination des Agents de développement

### Missions non autorisées

Prestation de service/mise à disposition facturée du salarié sur de l'encadrement de créneaux réguliers au sein des clubs.

\* **Adaptation possible (étude et accompagnement au cas par cas du projet) :**

-Possibilité de construire un emploi sur 2 comités (avec l'un des comités porteurs).

-Possibilité de mises à dispositions/prestations à un club (max 40%) sur comités sans ETP.

## LES CLUBS

L'objectif est de renforcer la professionnalisation des clubs. Ce soutien vise à aider les structures à développer leurs projets sportifs : encadrement des écoles de jeunes, animation de la vie du club, mise en œuvre des dispositifs fédéraux etc...

Bénéficiaires et critères d'éligibilité		
Employeurs	Poste	Diplômes
Clubs	<p>Création d'un emploi temps plein ou passage d'un temps partiel en temps plein en CDI</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Club sollicitant déjà un ou plusieurs professionnels à temps partiel</li> <li>• Clubs souhaitant créer un premier emploi en ayant recours à l'alternance</li> <li>• Clubs ayant les critères proches de ceux permettant l'emploi temps plein (cf <a href="#">Rapport n°5 de l'Observatoire de l'emploi</a>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DESJEPS "badminton" ou BEES 2<sup>ème</sup> degré « badminton »</li> <li>- DEJEPS "badminton"</li> <li>- Alternant en formation DEJEPS</li> </ul>

## Typologie de poste

Les missions du professionnel devront répondre :

- ⇒ Aux conditions d'exercice du DEJEPS au minimum,
- ⇒ Aux enjeux fédéraux :
  - Encadrement des -10 ans,
  - Des compétiteurs,
  - Des non-compétiteurs
  - Soutien dans la mise en œuvre du projet associatif
  - Montée en compétences des bénévoles

## Conditions requises

- Moins de 20% de mises à disposition auprès d'autres clubs
- Contribution à la création ou la structuration de l'école de jeunes
- De 15% à 25% de missions de développement (Exemples : scolaire, santé, handicap, inter-générationnalité ...)
- Autant que possible favoriser le Groupe 4 de la CCNS

**Adaptation possible (étude et accompagnement au cas par cas du projet) :**

- Possibilité de mises à dispositions/prestations à un comité (max 40%) sur comité sans ETP.

## Les modalités de versement

L'aide sera versée en deux fois après évaluation avec la fédération :

- Premier versement à l'issue de la période d'essai en adressant les documents suivants :
  - Contrat de travail
  - Carte professionnelle
  - Convention de formation du stagiaire
  - Fiche de poste
- Second versement après 12 mois d'exercice en adressant les documents suivants :
  - 3 derniers bulletins de salaire
  - Bilan de l'activité du professionnel
  - Procès-verbal de l'AG de la saison écoulée

## Engagement de la structure

- Participation des dirigeants à 2 journées minimum de formation continue
- Permettre au salarié d'assister à 2 séquences minimum de formation continue par an
- Réembaucher un salarié, en cas de rupture de contrat, dans un délai de 6 mois.
- En cas de non-remplacement les versements seront bloqués et des remboursements de l'aide fédérale pourront être exigés.
- Le contrat établi respectera la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS)

## Condition possible

- La structure peut cumuler cette aide avec d'autres aides au titre de l'emploi (ANS, Dispositif territoriaux...).

## Candidature

Les structures intéressées se manifesteront via le lien ci-dessous.



[FORMULAIRE D'IDENTIFICATION / CANDIDATURE PLAN EMPLOI FEDERAL 2026](#)

Le dossier de candidature sera envoyé aux structures intéressées et éligibles.

## Calendrier des démarches administratives

**PERIODE DE DEPÔT DES  
DOSSIERS**

1er juin au 31 août 2026

**EVALUATION  
DES DOSSIERS**

Septembre 2026

**NOTIFICATION  
AUX STRUCTURES**

Octobre 2026

**Votre interlocuteur**

**Référent emploi national : Taryll Legemah**  
**taryll.legemah@ffbad.org - 01.49.21.09.48**



**FFBAD**